

A Monsieur le Président de la Chambre des représentants,
A Mesdames et Messieurs les chef-fe-s de groupe

Bruxelles, le 15 mai 2020

Monsieur le Président de la Chambre des représentants,
Mesdames et Messieurs les chefs de groupe,

Concerne : Tracer le covid, pas les citoyen-ne-s

Nous vous adressons la présente lettre ouverte pour vous faire part de nos préoccupations au sujet de la mise en place du traçage du covid au sein de la population pour circonscrire l'épidémie. Un arrêté royal a été publié le 4 mai dernier, pour une durée d'un mois. Les signataires de cette lettre ouverte estiment que cet arrêté n'est pas conforme aux droits fondamentaux.

Si le traçage apparaît nécessaire pour procéder au déconfinement de la population, de sérieuses balises doivent être fixées pour allier efficacité et protection des droits et libertés. Pour le résumer en une formule, c'est le virus qu'il faut tracer, pas les citoyen-ne-s.

Ces balises sont les suivantes :

1. Organiser la transparence pour gagner la confiance des citoyens

Seul un cadre légal conforme à la protection de la vie privée peut créer cette confiance. La confiance des citoyen-ne-s est cruciale pour emporter leur adhésion ; elle ne s'impose pas par l'autorité mais se gagne avec la transparence. Cette confiance suppose que le citoyen voie clair sur ce que l'on fait de ses données, à quelles fins, et qu'en aucun cas il ne soit ensuite soumis à des contraintes émanant par exemple d'un centre d'appel.

2. Envisager la protection des données comme une aide et non un obstacle

Corrélativement, le cadre de la protection des données est donc un soutien à la circonscription de l'épidémie : elle permet l'affirmation, en période de crise sanitaire, de nos droits fondamentaux et libertés individuelles et l'adhésion de citoyen-ne-s.

3. Ne collecter que les données nécessaires, pour une durée limitée

Seules les données strictement nécessaires pour informer les personnes concernées doivent être collectées. Les données qui permettent l'identification des personnes doivent être supprimées dès qu'elles ne sont plus nécessaires (c'est-à-dire après un mois). Les données, anonymisées ou à tout le moins pseudonymisées, peuvent être traitées ultérieurement à des fins de recherches, pour l'ensemble de la communauté scientifique, dans le respect des règles légales.

4. Ne pas collecter le numéro d'identification au Registre national (RN ou NISS)

Ce numéro n'est pas nécessaire et il serait même dangereux de le collecter car il permet des rassemblements potentiels de bases de données au sujet d'un individu (en matière fiscale ou de sécurité sociale notamment).

5. Organiser une responsabilité politique forte

Une personnalité politique identifiée doit pouvoir répondre aux questions et fournir des explications sur le fonctionnement du dispositif : attribuer les responsabilités constitue un impératif démocratique.

Les signataires de cette lettre estiment que le texte publié le 4 mai ne respecte pas ces 5 balises fondamentales et demandent au Parlement d'adopter un cadre légal conforme au respect du droit à la vie privée.

Afin de favoriser un débat parlementaire transparent et renforcer la voix citoyenne, et parce qu'il y a urgence, un comité restreint d'experts s'est réuni pour élaborer, à l'attention du Parlement, [un texte](#) qui traduit ces balises sous la forme d'une ébauche de proposition de loi. [Ce texte](#) vise à présenter une alternative constructive au texte actuel de l'arrêté royal et peut être utilisé comme base de discussion dans le cadre d'un véritable débat démocratique sur ce sujet.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à cette lettre, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président de la Chambre des représentants, Mesdames et Messieurs les chefs de groupe, l'expression de notre sincère considération.

Signataires :

Amélie Adam, avocate au Barreau de Liège ;
François Adam, consultant, Acemis Conseil ;
Clara Adler, avocate ;
Dounia Alamat, avocate, membre de la Commission justice LDH ;
Elnara Aliyeva, employée ;
Mathias André, historien, UNamur ;
Charles Angelroth, service des relations internationales, UNamur ;
Etienne Antheunissens, indépendant dans le domaine des droits de l'homme / assistance humanitaire, CForward - Roots & Transition ;
Laurent Arnauts, avocat, Watt Legal ;
Pietre Augustijn, professeur de droit européen, UCLouvain ;
Stéphane Aubier, réalisateur ;
Martin Aubry, avocat au barreau de Bruxelles ;
Catherine Barnich, avocat au barreau de Bruxelles ;
Sarah Barthélemy, collaboratrice scientifique, UCLouvain ;
Henri Bartholomeeusen, président du Centre d'Action Laïque ;
Marie Berquin, avocate au Barreau de Bruxelles ;
Hugues Bersini, professeur, ULB ;
Sylvie Bianchi, thérapeute en périnatalité ;
Stéphanie Blanchoud, citoyenne ;
Bernadette Bouckaert, indépendante en fiscalité ;
Sabine Bourgeois, chargée de programmation Insas ;
Camille Bourguignon, juriste, UNamur ;
Jean-Luc Brackelaire, psychologue, ULouvain et UNamur ;
Jacques-Henri Bronckart, Producteur, Versus production, distributeur, O'Brother distribution ;
Alix Burghelle-Vernet, avocate au barreau de Bruxelles ;
Dominique Busiau, employée, Être Humain asbl ;
Manuela Cadelli, magistrat, Tribunal Première Instance Namur ;
Henri Caers, retraité ;
Fabrizio Cantelli, directeur, Ligue des usagers des services de santé (LUSS) ;
Nanou Carels, citoyenne ;
Albert Carton, syndicaliste retraité, CNE-CSC ;

Maria Luisa Cesoni, professeur, faculté de droit et de criminologie, UCLouvain ;
Jeannine Chaineux, administratrice de la Ligue des droits humains, membre du CA de la LDH, secrétaire de l'Association des Peuples du Kurdistan et d'Ailleurs ;
Jean-Marie Cheffert, économiste, UNamur ;
Pierre Chevalier, bénévole, Ligue des droits humains ;
Jenneke Christiaens, criminologue, VUB ;
Thierry Claes, psychologue, Centre Lorca asbl ;
Laurent Clantin, pilote de ligne ;
Céline C. Cocq, chercheuse en droit, ULB ;
Anne Coesens, comédienne ;
Nicolas Cohen, avocat, Jus Cogens ;
Nathalie Colette-Basecqz, professeure à l'Université de Namur ;
Caroline Copers, algemeen secretaris Vlaams ABVV ;
Jan Cornelis, professeur émérite, VUB (ETRO) ;
Céline Curvers, employée, artiste, ULB ;
Jean-Noël Colin, professeur, faculté d'informatique, UNamur ;
Benjamin d'Aoust, scénariste, réalisateur ;
Marie-Aurore d'Awans, comédienne-metteuse en scène ;
François Damiens, comédien ;
Adrienne D'Anna, coordinatrice de production, Films du Fleuve ;
Jean-Pierre Dardenne, cinéaste ;
Luc Dardenne, cinéaste ;
Jeannine Dath ;
Gisèle Deblandre, biologiste ;
Claude Debrulle, administrateur Ligue des droits humains ;
Claude Dedoyard, juge, Tribunal du travail francophone de Bruxelles ;
Elise Degrave, juriste, UNamur ;
Samuel Degrez, avocat, membre de la section belge de l'Observatoire International des Prisons ;
Martin Deleixhe, citoyen belge et chercheur en sciences politiques, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Antoine Delforge, juriste, UNamur ;
Vincent Delforge, Juge de paix du canton de Nivelles ;
Pauline Delgrange, avocate ;
Chloé Deligne, co-présidente, Inter-Environnement Bruxelles ;
Marie Amélie Delvaux, avocate, juriste UNamur, Université Saint-Louis Bruxelles ;
Marc Demartin, avocat ;
Guy Dermul, comédien ;
Vinciane Despret, maître de conférences, ULG ;
Alexis Deswaef, avocat au Barreau de Bruxelles, coprésident de la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés, vice-président de la FIDH (Fédération Internationale pour les droits humains) ;
Naomi Devreese, psychologue, MASS Bruxelles ;
Marie-Sophie Devresse, professeure, UCLouvain ;
Jean-Baptiste Fanouillère, doctorant en Sciences Politiques ;
Florence de Fooz, anciennement avocate, barreau de Bruxelles ;
Wies De Graeve, directeur, Amnesty International Flandre ;
Pierre Delvenne, politologue, FNRS/ULG ;
Martine De Michele, metteuse en scène ;
Catherine De Michele, responsable Communication Festival de Liège ;
Christophe De Mos, président de la section LDH de Namur ;
Jean-Marie Dermagne, avocat, ancien bâtonnier ;
Thierry De Smedt, professeur émérite en communication, UCLouvain ;
Eric De Staercke, comédien ;
Floriane de Stexhe, juriste, monde associatif ;
Guillaume de Stexhe, professeur émérite, Université Saint-Louis Bruxelles ;
Thierry de Stexhe, directeur, la ferme de Froidmont insertion ;
Cécile de Terwangne, professeur, directrice de recherches, Faculté de Droit CRIDS ;
Elise Dethier, travailleuse sociale à l'asbl Garance ;
Jean-Louis Dethier, administrateur de société ;

Jacqueline Devreux, avocat général au parquet général de Bruxelles - honoraire ;
Catherine Dewez, enseignante en éducation physique ;
Jean-Philippe de Wind, avocat, scrl Draps & Oosterbosch ;
Louise Diagre, avocate, Jus Cogens ;
Jérémy Dodeigne, politologue, UNamur ;
Linda Doeraene, Aquarelle asbl ;
Carine Doutrelepont, professeur ordinaire et avocate, ULB ;
Martine Doyen, cinéaste ;
Constance du chastel, indépendante ;
Anne Dugernier ;
Els Dumortier, juriste-criminologue, VUB ;
Anne Dumortier, enseignante ;
Franck Dumortier, juriste, UNamur ;
Sabine Dupont, graphiste indépendante ;
Juliette Duret ;
Fabrice du Welz, réalisateur, scénariste ;
Muriel Emsens, créatrice et bénévole Terre & Conscience asbl ;
Jacques Englebert, avocat, professeur, ULB ;
Vincent Englebert, professeur, UNamur ;
Claude Enuset, metteur en scène, auteur, comédien ;
Catherine Fallon, chargée de cours, ULG ;
Sarah Fautré, coordinatrice, Liaison Antiprohibitionniste ;
Philippe Favart, juge de paix ;
Benoit Feroumont, auteur ;
Vanessa Filippone, juge, Tribunal de Première Instance de Liège ;
Frédéric Fonteyne, réalisateur ;
Sophie Forestini, avocate au Barreau de Bruxelles ;
Michel Forges, bâtonnier, Barreau de Bruxelles ;
Catherine Forget, avocate, Jus Cogens ;
Stephan Gauvrit, agent d'artiste indépendant et lanceur des Nuits Debout en Belgique ;
Marc-Antoine Gavray, philosophe, FRS-FNRS/ULG ;
Jéromine Gehrenbeck, citoyenne ;
Madeleine Genot, avocate ;
Michel Gevers, professeur émérite, UCLouvain ;
Catherine Gérard, citoyenne ;
Loïck Gérard, juriste, UNamur ;
Antoine Giet, co-directeur, Cie Artaban ;
Delphine Girard, réalisatrice ;
Cécile Ghymers, avocate, vice-présidente de la Commission étrangers LDH ;
Laurent Godichaux, scénariste, critique culturel ;
Guerric Goubau, avocat, Quartier des libertés ;
Jean-Paul Goolaerts, chef de service honoraire de Chirurgie pédiatrique au CHU Tivoli - ULB La Louvière et au CHU St Pierre - ULB Bruxelles ;
Brigitte Gouder de Beaugard, administrateur délégué, Sa Re Invest ;
Ricardo Gutiérrez, Secrétaire Général de la Fédération Européenne des Journalistes ;
Serge Gutwirth, VUB ;
Nathalie Grandjean, philosophe, éthicienne, UNamur ;
Jacques Hamaide, avocat honoraire, ancien président du Conseil supérieur de la justice ;
Michael Hendeles, consultant en sécurité informatique ;
Philippe Hensmans, directeur Amnesty International Belgique, section francophone ;
Martine Hermans, gérante ;
Laure Hendrickx, Palais des Beaux-Arts de Bruxelles ;
Vincent Hufty, caméraman, RTBF ;
Mark Hunyadi, philosophe, UCLouvain ;
Florian Jacques, juriste, UNamur ;
Hadir Jallali, étudiante, ULG ;
Sarah Janssens, avocate ;

Jean-Jacques Jaspers, professeur émérite de l'ULB ;
Patricia Jaspis, magistrat, Chambre de protection sociale de Mons ;
Michel Judkiewicz, ingénieur civil ;
Marc Kadaner, avocat ;
Michel Kaiser, avocat, Altea ;
Dan Kaminski, professeur à l'école de criminologie, UCLouvain ;
Manu Kamanda, réalisateur et professeur cinéma ;
Philippe Kauffmann, coordination artistique Mons Arts de la scène ;
Els Kindt, juriste, KULeuven ;
Anna Kiss ;
Baudouin Lagasse de Loch, gérant ;
Marine Lagasse, juriste, Structure de Coordination de l'Information Patrimoniale ;
Thomas Laloux, aspirant FNRS, UCLouvain ;
Sophie Lambert, Échevine du Logement, de la Santé, des Affaires sociales et de l'Égalité des Chances de la ville de Verviers ;
Loïca Lambert, avocate, Progress Lawyers Network ;
Manuel Lambert, juriste, Ligue des droits humains ;
Bruno Langhendries, expert accès à la justice et détention, Avocats sans Frontières ;
Véronique Laurent, présidente, Syndicat des Avocats pour la Démocratie ;
Christophe Lazaro, professeur, Centre de Philosophie du Droit, UCLouvain ;
Nolwenn-Joëlle Lécuyer, Senzu ;
Dominique Lejour, médecin urgentiste, Clinique Notre-Dame de Grâce - Gosselies ;
Marc-Antoine Lemaigre, retraité, bénévole à la Ligue des droits humains ;
Jorge León, cinéaste, INSAS ;
Caroline Lequesne Roth, maître de conférences à l'Université Côte d'Azur ;
Véronique Lesage, gériatre, Erasme ;
Vincent Letellier, avocat, assistant à l'ULB ;
Vania Leturcq, réalisatrice, scénariste ;
Christophe Levaux, chargé de recherches FRS-FNRS, ULG ;
Bénédicte Liénard, cinéaste ;
Isabelle Linden, professeur de Management de l'Information, UNamur ;
Rita Listik, neuropsychiatre, psychanalyste ;
Jean-Michel Longneaux, philosophe, chargé de cours, faculté de droit, UNamur et conseiller en éthique à l'Unessa ;
Alain Loute, philosophe, Université Catholique de Lille ;
Xavier Lukomski, metteur en scène de théâtre ;
Matthieu Lys, avocat, maître de conférence, UCLouvain ;
Benoit Macq, professeur à l'École Polytechnique de Louvain, UCLouvain ;
Christelle Macq, UCLouvain ;
Hadrien Macq, chercheur, ULG ;
Elaine Magnette, avocate ;
Guillaume Malandrin, producteur, réalisateur, Altitude100 Production ;
Sylvie Mallentjer, gestionnaire de programme, UCLouvain ;
Michaël Mallien, juriste, UNamur ;
Yannick Manigart, gynécologue, chef de clinique, CHU Saint-Pierre ;
Christophe Marchand, avocat ;
Thierry Marchandise, magistrat émérite et ancien Procureur du Roi de Charleroi ;
Benôit Mariage, réalisateur ;
Anne-Cécile Massart, assistante d'enseignement et de recherche, UCL ;
David Masset ;
Olivier Masset-Depasse, réalisateur ;
Marie Messiaen, juge Tribunal du travail du Hainaut, présidente Association Syndicale des Magistrats ;
Ursula Meier, citoyenne ;
Emmanuelle Mélan, chercheuse, UCLouvain ;
Jan Melsen, formateur et guest lecturer, Mediaschool London et ESERP business school, Barcelona ;
Romain Mertens, juriste, UNamur ;
Laurence Mettewie, professeure, UNamur ;

Benoît Michaux, juriste, UNamur ;
Shirley Minet, psychologue organisationnelle, SHM Expertise ;
Marguerite Montens, psychothérapeute ;
Yves Moreau, professeur ordinaire, KULeuven ;
Olivier Moreno, juge au Tribunal du travail francophone de Bruxelles ;
Jacques Moriau, chercheur ULB ;
Dominique Mougenot, juriste, UNamur ;
Frank Moulaert, professeur émérite, KULeuven ;
Astrid Murango, administratrice, Ligue des droits humains ;
Julie Naas, cheffe monteuse ;
Christelle Raïssa Nchare, étudiante en Master de spécialisation en Droits de l'homme, Université Saint-Louis Bruxelles ;
François Nélis, UNamur ;
Delphine Neuprez, restauratrice de meubles ;
Delphine Noels, cinéaste ;
Serap Nom Güven, comédienne ;
Laureline Nootens, Déléguée à la protection des données, Fédération Wallonie-Bruxelles ;
Stéphane Olivier, acteur, metteur en scène ;
Didier Ongena, Directeur Général, Microsoft Belgique et Luxembourg ;
Pierre Ozer, chargé de recherche, ULG ;
Delphine Paci, avocate, Legalia ;
Christian Panier, juge honoraire ;
Claude Parmentier, Président de section émérite à la Cour de cassation ;
Vincent Patar, réalisateur ;
Anne Paulicevich, scénariste et actrice ;
Damien Pannetreau, mandataire FRESH du FRS-FNRS, UCLouvain ;
Pierre-Arnaud Perrouy, directeur, Ligue des droits humains ;
Matthias Petel, assistant et doctorant, UCLouvain ;
Michaël Petit, professeur à la Faculté d'Informatique, UNamur ;
Charlotte Pezeril, Université Saint-Louis Bruxelles ;
Pieret Julien, professeur en droit public ULB ;
Julien Pieron, enseignant-chercheur en philosophie, ULG ;
Christine Plenus, citoyenne ;
Michel Plessers, avocat au barreau de Bruxelles ;
Olivier Poncelet, professeur, Institut des Arts de Diffusion Louvain-la-Neuve ;
Thierry Quackels, médecin, directeur de clinique en Urologie, Hôpital Erasme ;
Quarantine Watch, mouvement citoyen ;
Anne-Catherine Rasson, juriste, maître de conférences, UNamur ;
Julien Régibeau, assistant à l'ULG, membre de la section locale de Liège de la Ligue des droits humains ;
Bertrand Renard, professeur, UCLouvain ;
Pierre-Paul Renders, réalisateur, scénariste, enseignant en audiovisuel ;
Anne-Françoise Reynders, employée, Hélicotonc ;
Julie Ringelheim, chercheuse en droit, FNRS et UCLouvain ;
Sophia Robillard, avocate ;
Mathieu Rolain, juriste, UNamur ;
Gautier Rolland, chercheur, avocat, UCLouvain ;
Céline Romainville, constitutionnaliste, UCLouvain ;
Isabelle Rorive, professeure, ULB ;
Sandrine Rorive, médecin, Hôpital Erasme ULB ;
Valéry Rosier, réalisateur ;
Élise Rousseau, politologue, UNamur ;
Géraldine Rutsaert, journaliste ;
Muriel Sacco, chercheuse, ULB ;
Myriam Saduis, metteuse en scène ;
Damien Scalia, professeur, ULB ;
Annemie Schaus, professeure de Droits et Libertés à l'ULB ;
Laurent Schumacher, professeur, UNamur ;

Guillaume Senez, cinéaste ;
Perrine Seron, médecin généraliste, Maison médicale Saint Léonard ;
Alice Sinon, coordinatrice de la Clinique Rosa Parks pour les droits humains de l'UCLouvain, coordinatrice du Comité T ;
Olivier Smolders, cinéaste, Insas ;
Jean-Marie Sohier, consultant, Sealord ;
Olivier Stein, avocat ;
Marie-Anne Swartenbroekx, magistrat honoraire ;
Nathalie Smuha, juriste, philosophe, KU Leuven ;
Caroline Strubbe ;
Vincent Tavier, producteur de films ;
Léa Teper, doctorante à l'UCLouvain et avocate au Barreau de Bruxelles ;
Véronique Thirionet, conseil en communication et organisation, La Manufacture des possibles ;
Anne Thuot, artiste et professeure, Insas ;
Gilone Tordoir, conseiller, cour d'appel de Liège ;
Edoardo Traversa, professor of Tax Law, Head, School of European studies, UCLouvain ; Ullens de Schooten
bernard, entrepreneur, administrateur ;
Deborah Unger, avocate et présidente de la commission jeunesse LDH ;
Béatrice van Bastelaer, coordinatrice, eChange ;
Chantal van Cutsem, directrice générale, Avocats sans Frontières ;
Marina Vanden Hoeck, retraitée ;
Martine Vanderkam, sage-femme ;
Daniel Van de Castele ;
Marc Vander Kelen, consultant MVDK ;
Carlo Vander Noot, administrateur non actif de la société Zuko ;
Gabriel Vanderpas, réalisateur, ARRF - ASA - SACD ;
Véronique van der Plancke, avocate au Barreau de Bruxelles et collaboratrice scientifique UCLouvain ;
Jaco Van Dormael, réalisateur ;
Jacques Van Drooghenbroeck, avocat, maître de conférences UCLouvain ;
Jean-Marc Van Gysegem, directeur de recherche et coordinateur scientifique, UNamur ;
Jean-Jacques Vanhollebeke, président, asbl Espace Escrime ;
Miel Van Hoogenbemt, réalisateur, scénariste et producteur ;
Felipe Van Keirsbilck, secrétaire général, CNE ;
Stéphane Vanommeslaeghe, magistrat, Tribunal Première Instance Brabant wallon ;
Denis Van Nuffelen, coordinateur, Service Public de Wallonie - Banque Carrefour d'Échanges de Données ;
Stéphane Vanommeslaeghe, magistrat, Tribunal Première Instance Brabant wallon ;
Sixtine van Outryve, juriste, UCLouvain ;
Dan Van Raemdonck, professeur à l'ULB et à la VUB, président d'Honneur, Ligue des droits humains ;
Régine Van Snick, gynécologue ;
Pierre Van Werveke, directeur du CPAS de Senefve ;
Olivia Venet, présidente, Ligue des droits humains ;
Pierre Verbeeren, président, La Coordination, le planning Leman et Solidarimmo ;
Marc Verdussen, professeur, UCLouvain ;
Alain Vergauwen, avocat ;
Alban Versailles, Doctorant FNRS, UCLouvain ;
Kati Verstrepen, présidente, Liga voor Mensenrechten ;
Michel Visart, ancien journaliste, RTBF ;
Isabelle Vranken, collaboratrice didactique (géographe), UNamur ;
David Vrydaghs, professeur de littérature française contemporaine, UNamur ;
Michèle Wathieu, administrateur KTO, Rousseeuw, BurnOutPlacement ;
Pauline Warnotte, juriste, UNamur ;
Benoit Wauters ;
Emmanuel Wauters, avocat ;
Joëlle Wertz, coordinatrice de projet, secteur culturel ;
Patrick Wéry, juriste, UCLouvain ;
Stéphane Wilmet, avocat.